

LE STATUT DU FRANÇAIS AU LIBAN : ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

Christelle Stephan-Hayek

USEK (Liban)

Abstract: These days, it has become common to hear the French speaking Lebanese of a certain age, complain about the decline of the French language in modern society, among the young people «who no longer control any language properly». But what is really the status of this multiple facets language in this country? Language of the French political Mandate from 1920 to 1943, and the education language since then, language of some media, of some corners of the administration, language of the intellectual elite, of the tenacious French speaking, the French language's actual status seems to become increasingly elusive. And yet we will try, through the recognized labels of *mother tongue*, *language of instruction*, *second language* and *foreign language*, to identify, step by step, the current status of this language in a country where fluctuation is a culture.

Key words: French, Lebanon, status, French as mother tongue, French as a second language, French as language of instruction, French as a foreign language

Abstrakt: V súvislosti s dnešnou modernou dobou možno bežne počuť frankofónnych Libanončanov istej vekovej skupiny sťažovať sa na úpadok francúzskeho jazyka mladých ľudí, „ktorí už neovládajú žiaden jazyk na vyhovujúcej úrovni.“ Aké je však skutočné postavenie tohto rozmanitého jazyka v tejto krajine? Jazyka francúzskeho politického Mandátu z rokov 1920 až 1943, neskôr vyučovacieho jazyka, jazyka niektorých médií a administratívnych oblastí, jazyka intelektuálnej elity a vytrvalých francúzsky hovoriacich osôb? Postavenie francúzštiny sa naozaj zdá byť stále viac nedefinovateľné, no napriek tomu sa pokúsime na základe známych ponímaní francúzštiny ako *materinského jazyka*, *vyučovacieho jazyka*, *druhého jazyka* a cudzieho jazyka postupne vymedziť jej súčasné postavenie v krajine, kde je fluktuácia súčasťou kultúry.

Kľúčové slová: francúzština, Libanon, postavenie, francúzština ako materinský jazyk, francúzština ako druhý jazyk, francúzština ako vyučovací jazyk, francúzština ako cudzí jazyk

INTRODUCTION

« Hi, kifak ? Ça va ? »¹ Au Liban, cette phrase est d'un banal... Pourtant, elle porte en elle plus d'un message. Le plurilinguisme des Libanais – surtout jeunes – y est clairement représenté, voire affiché. Et ce plurilinguisme, véritable atout potentiel de tous ces locuteurs, a encore tendance à être perçu négativement, particulièrement dans le monde de l'éducation. En effet, on entend souvent dire que, se désintéressant des langues et des sciences humaines d'une manière plus globale, les jeunes Libanais « ne maîtrisent plus aucune langue convenablement » et ne communiquent plus que dans une langue hybride, assez éloignée de celle(s) que les puristes attendent et regrettent.

Mais qu'en est-il réellement du statut des langues en général et du français en particulier au Liban ? À travers une rapide présentation historique de l'évolution du statut de cette langue depuis l'époque ottomane (XIX^e siècle) jusqu'à nos jours, nous tenterons d'abord de montrer le chemin, escarpé vers la fin, suivi par le français au Liban. Nous nous pencherons ensuite sur la situation actuelle de cette langue dans le pays, pour tenter de cerner, ne serait-ce que partiellement, sa position par rapport aux locuteurs d'une part, et aux autres langues d'autre part.

1. DE L'HISTOIRE DU FRANÇAIS AU LIBAN

« Le Liban est l'un des grands témoins de l'histoire de l'humanité : il a été occupé au cours des siècles par diverses civilisations. C'est la langue italienne qui s'implante d'abord dans les ports libanais. Mais c'est grâce aux missions religieuses que la France, protectrice des chrétiens d'Orient, installe son influence au Liban. Les congrégations (Jésuites, Capucins, Lazaristes, la Sainte Famille, les frères des Écoles chrétiennes, les Maristes, les Filles de la Charité, les Sœurs des Saints-Cœurs) fondent des écoles qui permettront l'implantation du français au Liban, pendant la période ottomane. » (Desporte-Duperry, 2008, p. 1) Plus tard, c'est la présence française au pouvoir (Mandat français de 1920 à 1943) qui va permettre d'étendre l'enseignement de la langue française dans les écoles publiques et privées. Cette prédominance de la langue de Molière dans le monde de l'éducation survivra sans peine à la fin du Mandat français et se développera même d'une manière remarquable, avec l'expansion des écoles

¹ Expression de salutation commune au Liban, surtout entre les jeunes, qui réunit les trois langues parlées par cette population : l'anglais « Hi », l'arabe « kifak ? » et le français « Ça va ? ». Traduction française littérale : « Salut, comment vas-tu ? Ça va ? »

existantes (agrandissement des locaux et démultiplication des succursales). La Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, pour prendre un exemple, née en 1857 d'une initiative franco-libanaise, compte actuellement 53 établissements scolaires francophones où évoluent près de 35 000 élèves. Aujourd'hui, l'éducation francophone au Liban, c'est : 600 000 élèves francophones dans les écoles (65 % des élèves libanais) et 80 000 étudiants dans les universités (50 % des étudiants libanais). Mais si ces chiffres semblent importants, ils ne sont pas assez éloquents.

Outre le monde de l'éducation, le français possède, au Liban, et ce depuis le Mandat français, un statut assez proche de celui d'une langue officielle. En effet, dans la constitution libanaise d'avant l'indépendance (1943), l'article 11 supputait que « l'arabe est la langue nationale officielle dans toutes les administrations de l'Etat. Le français est également langue officielle, une loi spéciale déterminera les cas où il en sera fait usage. » Ce même article connaît une légère modification le 9 novembre 1943 – au moment de la proclamation de l'indépendance –, pour devenir : « L'arabe est la langue nationale officielle. Une loi déterminera les cas où il sera fait usage de la langue française. »² Nous remarquons donc que même si, pour des raisons politiques, le français perd son statut de langue officielle, il est toujours considéré, dans la constitution libanaise même, comme une langue dont on peut faire usage dans certaines situations qui demeurent à déterminer. C'est ainsi que, d'un point de vue administratif, nombre de formalités (contrats, formulaires, billets de banque, etc.) existent toujours sous une forme bilingue : arabe/français, comme les contrats de bail, par exemple. De même, ce bilinguisme est représenté sur la couverture (et à l'intérieur) du passeport libanais : « République libanaise – Passeport » en arabe puis en français.

Pour ce qui est du monde des médias, le français est passé par bien des hauts avant d'arriver à tous les bas actuels. En 1923, en plein Mandat français, Gabriel Khabbaz et Georges Naccache fondent le premier quotidien libanais en langue française *L'Orient*. Cette initiative sera suivie, en 1935, par celle de Michel Chiha qui fonde *Le Jour*. Ces deux quotidiens auront une influence certaine sur leur époque et seront les témoins de bien des événements : la seconde guerre mondiale, les débuts de la guerre froide, la conquête spatiale, etc. En 1970, ces deux géants fusionnent pour donner *L'Orient-le-Jour*, aujourd'hui seul quotidien de langue française libanais, aux multiples publications *et tiré à « 13 à 14 000 exemplaires quotidiens, alors que le site Internet reçoit chaque jour 9 à 10 000 visites. »* (Le Saux, 2009, p. 1). En 2008, une initiative francophone voit

² Le texte de la constitution libanaise est disponible sur le site www.conseilconstitutionnelliban.com.

le jour avec le quotidien en langue arabe *Al-Balad* – littéralement « Le pays » – qui décide de lancer un quotidien francophone du même nom. Trois ans plus tard, faute de lecteurs, « 3500 abonnements et ventes en kiosque, loin des 17 000 affichés par le groupe un an plus tôt » comme l’annonce Nayla El-Eid (rédactrice en chef du quotidien), le journal ferme ses portes. « La fermeture du *Balad* en français intervient dans un contexte de crise pour la presse francophone : *La Revue du Liban*, hebdomadaire en français de 83 ans d’âge, a également fermé ses portes cette année [2011] »³, continue le journaliste. La seule chaîne télévisée francophone « C33 », quant à elle, n’aura vécu que deux ans, entre 1988 et 1990. Pour ce qui est des stations de radio, « France FM », exclusivement francophone comme son nom l’indique, a fermé ses portes à la fin des années 1990. Aujourd’hui, la plupart des stations radiophoniques qui diffusent en français le font à 50 % avec l’anglais.

Entre les chiffres importants du monde de l’éducation et ceux, plus pessimistes, du monde des médias, la langue française, au Liban, n’est certainement plus la langue officielle et indispensable qu’elle était à une certaine époque.

2. LE FRANÇAIS DES LIBANAIS D’AUJOURD’HUI

Dans le quotidien des Libanais, la langue française tend ainsi à disparaître. Une fois passé les murs de leur classe, les élèves et les étudiants n’entendent, ne lisent, ne parlent presque plus un mot de cette langue. Rares sont ceux qui évoluent dans un quotidien teinté de francophonie : ce sont généralement ceux qui ont un proche français ou francophone ou francophile. Mais cette situation est, il faut bien l’avouer, rare, réservée à certaines villes voire quartiers en particulier, fortement dépendante du niveau d’éducation qui, au Liban, varie sensiblement selon les régions.

Le français est, ainsi, devenue une langue scolaire, « présentée comme un bloc, un ensemble de règles à mémoriser »⁴ (Aoun, 2012, p. 2), une série d’abstractions détachée du contexte et dont la fonction communicatives est très peu développée en classe, pourtant son seul véritable lieu d’existence aujourd’hui au Liban. Son statut est ainsi des plus indéfinissable ; « Langue seconde », « Langue de scolarisation » ou, tout simplement, « Langue étrangère » comme tendent à conclure certains ?

³ Disponible sur <http://www.lecommercedulevant.com/node/19921>.

⁴ AOUN, L.: « Besoins linguistiques et pédagogiques dans les écoles » in *De l’approche sociolinguistique à la didactique du plurilinguisme en contexte libanais : bilan des actions et perspectives...*, 2012.

Si le *FLM* (français langue maternelle) désigne le français lorsque cette langue est apprise par le sujet dans son milieu familial, dès la petite enfance, de façon non formelle, le *FLS* (français langue seconde) désigne le français lorsque cette langue est apprise dans un second temps, après l'apprentissage de la langue maternelle, et l'expression « Français langue de scolarisation » lorsque cette langue est apprise en milieu scolaire et qu'elle a, selon Michèle Verdelhan-Bourgade (2002, p. 29-30), un triple rôle : « elle est d'abord matière d'enseignement : sa place est réservée dans les instructions officielles, les programmes et la matière est inscrite à l'emploi du temps » (2002, p. 29) ; elle a un rôle de « médiation » puisqu'elle doit permettre aux élèves « de mener à bien des apprentissages fondamentaux et d'apprendre d'autres disciplines » (2002, p. 30) ; « Langue de tous les enseignements, langue permettant les apprentissages scolaires, langue de la communication scolaire, elle conditionne l'insertion dans le système et la réussite scolaire à travers des évaluations en tous genres, depuis l'oral quotidien de la classe jusqu'à la certification ultime » (2002, p. 30). Pour G. Vigner, la langue de scolarisation est une « langue apprise pour enseigner d'autres matières qu'elle-même et qui peut, dans certains pays, être présente dans l'environnement économique et social des élèves » (1992, p. 40). Pour ce qui est de l'expression *FLE*, elle désigne le français dans tous les autres contextes où il peut être appris comme n'importe quelle autre langue étrangère.

Partant de ces définitions, nous pourrions avancer qu'au Liban, la langue française est, surtout, dans 65 % des cas, une « langue de scolarisation » puisqu'elle joue – presque – les trois rôles préconisés par Verdelhan-Bourgade : d'abord, elle est une matière d'enseignement dans les écoles, ensuite, elle est la langue de plusieurs autres disciplines comme les mathématiques, la biologie, la physique et la chimie, « apprise pour enseigner d'autres matières qu'elle-même » comme l'a dit Vigner, et enfin, elle conditionne la réussite scolaire, des travaux de classe jusqu'au baccalauréat. Mais comme elle est quasiment absente du « milieu économique et social des élèves » (Vigner, 1992, p. 40) qui n'utilisent cette langue ni pour faire les courses, ni pour acheter leurs billets de concert ou de cinéma, ni pour communiquer dans la rue, elle ne correspond plus qu'à la moitié de la définition proposée par Vigner pour la « langue de scolarisation ». Et comme, de plus, elle n'est pas la langue de tous les enseignements (l'histoire, la géographie, le civisme sont enseignés en arabe), ni une langue d'enseignement officiellement obligatoire dans les programmes (certains élèves apprennent toutes les matières en arabe et le français comme langue seconde), il est difficile de trancher aussi simplement la question de son statut.

S'agirait-il alors d'une « langue seconde », « langue apprise dans un deuxième

temps, après la langue maternelle » ? Cette définition semble pertinente, dans la situation que nous envisageons, surtout grâce à son caractère généralisant. Le français est, effectivement, au Liban, une langue qu'on apprend à l'école, dès la maternelle, après avoir acquis notre langue maternelle – l'arabe – à la maison, dès notre plus jeune âge, de manière non formelle. Mais là aussi, la réalité libanaise a vite fait de mettre des bâtons dans les roues de cette affirmation. En effet, 35 % des élèves apprennent l'anglais à la maternelle et le français, plus tard. Pour eux, le français serait donc une « troisième langue », pas tout à fait étrangère puisqu'elle demeure obligatoire, dans le contexte scolaire, mais pas celle qui vient en seconde position après l'arabe. Par ailleurs, bon nombre de parents, même s'ils ne sont pas foncièrement francophones, parlent le français avec leurs enfants, dès la naissance. Ce phénomène, plutôt répandu, demeure assez mystérieux, et ne peut trouver ses racines que dans un contexte socioculturel complexe où la langue française garderait un certain « prestige social ». Or, si l'enfant est interpellé en français dès son plus jeune âge et ne passe à l'arabe (avec ses parents) qu'une fois arrivé au niveau primaire (6-7 ans), au moment où les parents, assez peu francophones dans l'ensemble, n'arrivent plus à maintenir la conversation dans cette langue, quelle est effectivement la deuxième langue de l'enfant ?

CONCLUSION

Il s'avère ainsi difficile, voire impossible de déterminer exactement le statut de la langue française dans le Liban actuel. En effet, après des décennies de gloire, le français s'est vu devenir une langue de salons approximatifs, reléguée aux programmes scolaires et dépourvue, dans les approches éducatives, d'une contextualisation qui pourrait, pourtant, la « sauver ». Ni vraiment « langue seconde », ni tout à fait « langue de scolarisation », le français ne peut pourtant pas être considéré comme une « langue étrangère » puisqu'il est quand même largement présent sur le territoire libanais, sous une forme ou sous l'autre.

Peut-être faudrait-il tout simplement accepter le fait que le statut du français au Liban est hybride, à mi-chemin entre la deuxième langue du pays et la langue de l'enseignement, bientôt à ex aequo avec l'anglais, dont les avancées sont remarquables, surtout au niveau universitaire. C'est sans doute en acceptant cette langue telle qu'elle est et les élèves tels qu'ils sont, et non comme certains voudraient qu'ils soient, qu'on finira par « stabiliser » le statut du français au Liban, en l'empêchant de pencher plus avant au-dessus de l'abîme béant qui entoure son piédestal.

Bibliographie

- AOUN, L. : Besoins linguistiques et pédagogiques dans les écoles. In : *De l'approche socolinguistique à la didactique du plurilinguisme en contexte libanais : bilan des actions et perspectives*, séminaire tenu les 27 et 28 novembre 2012 à l'Institut français du Liban, Beyrouth.
- DESPORTE-DUPERRY, E. : Francophonie : pourquoi parlent-ils le français ? In : *L'Internaute*, mars 2008 [en ligne] [consulté le 10-06-2013] Disponible sur : <http://www.linternaute.com/savoir/societe/dossier/journee-de-la-francophonie/2008/liban.shtml>
- LE SAUX, L. : « L'Orient le jour » ; les Beyrouthins se parlent en français. In : *Télérama*, octobre 2009 [version électronique] [consulté le 10-06-2013] Disponible sur : <http://www.telerama.fr/monde/l-orient-le-jour-bastion-de-la-francophonie,47680.php>
- VERDELHAN-BOURGADE, M. : *Le français de scolarisation - Pour une didactique réaliste*. Paris : PUF, 2002.
- VIGNER, G. : Le français langue de scolarisation. In : *Études de linguistique appliquée*, 1992, n°88, p. 39-54.
www.lecommercedulevant.com/node/19921
www.conseilconstitutionnelliban.com

Christelle Stephan-Hayek
Département de langue et littérature françaises
Faculté des Lettres
Université Saint-Esprit de Kaslik
BP 446 Jounieh, Liban
christellestephan@usek.edu.lb